

Séance du 5 juillet 2022

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES, Myriam THEBAULT, Françoise TREANTON, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Jérôme CARIOU, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Madame Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N°35 : VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Après avis de la commission finances et personnel communal, le Maire présente les demandes de subvention et le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide de répartir comme suit les crédits disponibles :

Ligne budgétaire 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations :

Association	Montant	Pour (P) Contre (C) Abstention (A)
USQ	1 500.00 €	P : 13 C : 1 A : 0 Non votant : Guénaëlle BLEUZEN
Gym loisirs	300.00 €	P : 13 C : 1 A : 0 Non votant : Chantal PENNARUN
Société communale de chasse	100.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Amicale Laïque	1 500.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Kémé en Fêtes	1 500.00€	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Retrouvailles et Loisirs	840.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Amicale du personnel communal	2 000.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
FNACA	250.00€	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Rock'Ncheese Atao – From' Fest	1 000.00 € (sous réserve de la tenue du From Fest en 2022)	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Solidarité paysans	75.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Secours populaire	100.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Secours catholique	50.00 €	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :
Rêves de Clown	50.00€	P : 14 C : 1 A : 0 Non votant :

Ligne budgétaire 657362 – CCAS :

CCAS de Quéménéven	1 000.00 €	P : 14 C : 0 A : 0 Non votant : Erwan CROUAN
--------------------	------------	---

DÉLIBÉRATION N°36 : SUBVENTIONS AUX RAVALEMENTS DE FACADES DANS LE CADRE DE L'OPAH

Conformément aux objectifs et plan d'actions prévu au Programme Local de l'Habitat 2019-2024, Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a décidé de s'engager dans une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat pour une durée de 3 ans.

L'opération « *Rénovez, l'Agglo vous aide* » a démarré le 1^{er} mars 2022 et permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes du territoire. Un accompagnement technique et des aides financières sont mobilisables pour rénover les logements (sous conditions de ressources) et les façades.

Sur ce dernier volet patrimonial, l'agglomération souhaite inciter les propriétaires à la requalification des centres-bourgs et à leur embellissement par une aide financière spécifique de Quimper Bretagne Occidentale aux opérations de ravalement de façades de bâtiments dégradés.

Le soutien financier de QBO a été calibré selon un objectif de 30 façades sur les 3 années de l'opération pour les 13 communes (Quimper étant exclu compte-tenu de son opération de renouvellement urbain en cours, qui présente également des actions sur les façades).

Un règlement vient définir les modalités de mise en œuvre de ce soutien financier. Il précise les conditions d'éligibilité

- des demandeurs : propriétaires occupants privés, propriétaires bailleurs privés, SCI, usufruitiers sans conditions de ressources ;
- des bâtiments concernés : bâti de plus de 15 ans n'ayant pas réalisé de ravalement depuis plus de 10 ans, façades présentant un aspect visuel dégradé, seules les façades et pignons visibles depuis la voie publique sont subventionnables ;
- des travaux concernés : nettoyage, réfection, rejointoiement, traitement complet de la façade visible de la voie publique.

Le règlement vient préciser également le périmètre d'éligibilité à la subvention. Tout immeuble situé en dehors du périmètre annexé au règlement pour chacune des 13 communes sera exclu de l'éligibilité à la subvention.

L'objectif poursuivi étant l'embellissement des centre-bourgs, un travail de définition d'un périmètre restreint a été mené par la commune de Quéménéven.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 13 voix pour et 2 abstentions, de :

- prendre acte du règlement et de valider le périmètre d'éligibilité à la subvention de Quimper Bretagne Occidentale au ravalement des façades dans le cadre de l'OPAH.

DÉLIBÉRATION N°37 : ENGAGEMENT DANS LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PORTÉE PAR LA CAF

Dans le cadre de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), la CAF apporte des aides financières aux communes concernant notamment les crèches ou encore les relais assistants maternels.

La CAF prévoit le remplacement des CEJ par des COF (Conventions d'Objectifs et de Financement), dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pluriannuelle, envisagée pour une durée de 5 ans (2023-2027).

Le projet de CTG au niveau intercommunal de QBO doit permettre d'apporter un cadre de collaboration, un diagnostic, un projet et des plans d'action, de manière cohérente à l'ensemble du territoire, incluant les communes qui ne disposent pas actuellement de CEJ.

S'engager aujourd'hui dans la CTG permettra à chaque commune de participer au diagnostic global du territoire et de bénéficier du soutien de la CAF si elle présente dans l'avenir des projets correspondant au cadre de la CTG.

La CTG mise en place par la CAF élargit le champ de son soutien aux communes :

Thématiques prioritaires identifiées dans le cadre des deux premiers comités de pilotage :

- La petite enfance ;
- La jeunesse ;
- La parentalité ;
- Le handicap.

Autres thématiques également identifiées comme importantes :

- L'accès aux droits ;
- L'enfance ;
- L'animation de la vie sociale ;
- La mobilité ;
- L'accès aux soins ;
- Les retraités, aînés ;
- Le logement.

Proposition d'évolution du cadre technique partenarial

Dans un objectif de simplification, la CAF a proposé, par courrier, aux Maires de QBO de mettre en place la bascule financière et administrative des CEJ vers les COF dès 2022 :

Pour les communes disposant déjà d'un CEJ :

- Cette proposition technique vise à simplifier le travail administratif des 2 parties (CAF et collectivités) en matière d'avenant CEJ, de fiches action et de tableaux financiers.
- Les versements de Prestation de service Enfance Jeunesse (PSEJ), qui avaient lieu dans le cadre du CEJ, seront remplacés par des Bonus Territoires dans le cadre de la CTG.

La CAF s'engage au maintien d'un niveau de financement équivalent en 2022 à celui de 2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer, avant le 31 décembre 2022, l'accord cadre d'engagement de la commune de Quéménéven dans la CTG, portée par la CAF sur l'ensemble du territoire de QBO.

DÉLIBÉRATION N°38 : INFORMATION : COMMANDES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE VOIRIE

Par délibération en date du 21 juillet 2020, le Conseil municipal a décidé de contracter avec l'entreprise COLAS un marché d'entretien de la voirie communale. Le marché a été signé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois et prévoit une enveloppe annuelle maximale de 120 000 €. Il s'agit d'un marché à bons de commandes.

La commission du 14 juin 2022 a étudié les possibilités de commandes de travaux à venir:

Pour 2022, elle a validé le choix des routes de Penhoat Manguen et de Kerouzaillet. Le périmètre des travaux de la route de Kerouzaillet sera précisé en fonction du projet d'assainissement collectif de Kergoat porté par QBO.

Après 2022, la commission a envisagé de retenir les travaux suivants :

- En 2023 : Route de ti Didrouz, en commun avec la commune de Plogonnec.
- Entre 2024 et 2026 : Les routes Hent Coat Squiriou, de Keroriou et de Kroaz Nevez.

Enfin, avec la somme restante au budget, la commission propose d'étudier la réalisation d'un enrobé sur l'emprise de la future aire de jeux qui accueillera un skate park et un espace avec des paniers de baskets.

Le conseil municipal prend acte.

ΩΩΩΩΩΩΩΩΩΩ

La séance du 5 juillet 2022 comprend les délibérations suivantes :

- Vote des subventions 2022
- Subventions aux ravalements de façades dans le cadre de l'OPAH
- Engagement dans la Convention Territoriale Globale portée par la CAF
- Information : Commandes de travaux dans le cadre du marché de voirie

Signatures :

CROUAN Erwan		PENNARUN Chantal	
LAGADEC Fabienne		CARIOU Jérôme	
DESCOMBES Michel	Excusé	LE GOFF Sylvain	
THEBAULT Myriam		BLEUZEN Guenaelle	
TREANTON Françoise		LE DU Pierre-Jean	
LOUVEL Dominique		RECULEAU Bernard	
BARAER Cécile		RICHARD Isabelle	
PETILLON Jean-Luc			